

## Introduction

La laïcité est l'une des valeurs fondamentales de notre Ecole. Elle est nécessaire et participe au bon vivre ensemble dans les établissements scolaires. La circulaire de 2004, ainsi que la loi d'orientation de 2013 rappellent les règles à respecter, comme l'interdiction du port de signes ostentatoires, les absences dues aux fêtes religieuses, la remise en cause de certains enseignements (comme la SVT ou l'EPS) sous prétexte que l'enseignant soit un homme ou une femme... La laïcité ne remet pas en cause et n'interdit pas aux élèves de renoncer à leurs valeurs religieuses mais elle est nécessaire afin d'éviter des conflits, pour vivre ensemble en harmonie. Il s'agit aussi de séparer, faire la différence entre le privé et le public ; l'individuel et le collectif. La religion est quelque chose de privé, d'individuel, qui n'a pas lieu d'être imposé aux autres dans un espace public. La laïcité garantit l'égal traitement entre les individus ; elle permet l'épanouissement de chacun, mais aussi de pouvoir réfléchir, juger par soi-même, développer son esprit critique, indépendamment des convictions religieuses, parfois imposées par la culture familiale. La laïcité garantit un traitement égal de chaque élève, de chaque citoyen.

Avec la montée de la violence scolaire et des incivilités, l'Ecole a souhaité mettre en place deux choses : une charte de la laïcité à l'école, et à la rentrée 2015, un nouvel enseignement : La morale laïque.

Quels sont les objectifs et les contenus de la charte et de ce nouvel enseignement ?

### I. Une charte de la laïcité à l'Ecole

#### 1. Pourquoi faire ?

La circulaire de 2013 sur la charte de Laïcité la définit comme un support utile pour faire partager et respecter les valeurs et principes de la République (**Doc 1**). Elle garantit les libertés individuelles et les valeurs communes. Cette charte a été conçue dans un langage simple, de façon à être comprise de tous, avec comme intention première, la maîtrise par les élèves du principe de laïcité. Il est indispensable de rappeler à l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels, élèves, parents) que la République et son Ecole sont laïques, c'est-à-dire séparé de la religion. Chacun a sa liberté de conscience mais elle ne doit pas s'exprimer dans les espaces publics, afin de garantir l'égalité et la fraternité.

La laïcité à l'école protège les élèves de tout prosélytisme et assure une culture commune. Elle permet de lutter contre les violences et les discriminations qui pourraient être engendrées par les convictions religieuses de chacun (racisme, xénophobie...).

Face à la difficulté de certains enseignants et de la vie scolaire, notamment en EPS ou les jeunes filles, suite à leur religion, ne veulent pas se mettre en maillot ou autre exemple, des absences régulières sous prétexte d'une fête religieuse, la charte rappelle que nul ne peut refuser de se conformer aux règles en

invoquant une conviction religieuse ou politique. D'ailleurs, certains mouvements sectaires ne scolarisent pas leurs enfants et préfèrent enseigner à domicile, ce qui a donné lieu à plusieurs mises en demeure d'inscrire leurs enfants dans un établissement (**doc 4**).

## **2. Contenu**

La charte de laïcité rappelle les principes fondamentaux de la République : indivisible, laïque, démocratique et sociale. Les principes de neutralité des personnels et de laïcité des enseignants y sont rappelés également, ainsi que les règles de vie respectueuses de la laïcité dans les établissements scolaires.

Elle fera l'objet d'une étude par les élèves dans le cadre de l'instruction civique et morale, en éducation civique et ECJS, puis à partir de la rentrée 2015, de l'enseignement moral et civique, en heure de vie de classe ou dans le cadre d'actions éducatives.

## **3. Affichage**

La circulaire recommande d'afficher la charte dans les lieux de passage, les lieux d'accueil, de manière à être visible par tous. L'ensemble de la communauté scolaire devra prendre connaissance dans les meilleurs délais de cette charte. Le chef d'établissement assurera l'affichage et la diffusion auprès des personnels mais aussi auprès des collaborateurs extérieurs (collectivités, associations...). Le Conseiller Principal d'Education, les Professeurs Principaux et le référent vie lycéenne ont un rôle important à jouer dans la diffusion et l'appropriation de la charte par les élèves. Les différentes instances (conseil d'administration, conseils pédagogiques, le conseil à la vie lycéenne) nourriront les réflexions autour de ce principe, de façon à que l'ensemble de la communauté éducative puisse se l'approprier et l'exploiter, et mettre en place des actions éducatives.

La charte de laïcité doit également apparaître dans le règlement intérieur de l'établissement et être portée à la connaissance des parents. Des réunions annuelles pourront faire l'objet d'une présentation de la charte, de façon à en éclairer le contenu et en assurer le respect.

## **II. Un enseignement laïque**

### **1. Définition**

La Morale laïque pose problème au niveau de sa définition. Les cahiers pédagogiques ont publié une note sur l'enseignement de la morale laïque (**doc 6**) et mettent en avant la difficulté pour les enseignants de mettre en œuvre ce nouvel enseignement, cette nouvelle « éducation à ».

On peut tenter de définir cet enseignement comme la transmissions des valeurs de la République, valeurs citoyennes et démocratiques.

L'enseignement de la morale ne suffira pas à lui seul pour lutter contre les violences ou les discriminations à l'école. D'autres facteurs entrent en compte dans le climat scolaire comme l'aménagement de l'espace, les emplois du temps, le nombre d'adultes, les règles de fonctionnement, le climat de la classe, la relation aux parents...

## 2. Préconisations

Le rapport pour l'enseignement laïque de la morale (**doc 2**) pose les conditions préalables afin de favoriser sa mise en place. Il définit les principes et les objectifs de cet enseignement.

Tout d'abord, il est important de fédérer l'équipe éducative autour d'un projet commun, identifier les valeurs à transmettre, en respectant le principe de laïcité et le pluralisme des croyances. Tout cela suppose la bonne compréhension du principe de laïcité.

## 3. Objectifs

Le premier objectif est d'inculquer des valeurs (celles de la République), de former le sujet, l'individu et en faire un citoyen, capable de vivre dans une communauté, capable de jugement, de penser par lui-même. Les élèves doivent être capable de juger une situation et dire si elle est moralement acceptable ou non.

Le deuxième objectif est la lutte contre toutes formes de violences ou de discriminations. Egalité, solidarité, justice, respect sont des valeurs inscrites dans notre Constitution (1946) qui doivent être transmises aux élèves afin de changer les comportements et faire évoluer les mentalités.

L'enseignement laïque de la morale doit inciter les jeunes à agir de manière autonome et responsable. Il faut valoriser les engagements, les d'initiatives prises par les élèves pour l'ensemble de la communauté.

Un autre objectif est de « remonter le niveau de morale » des individus mais la difficulté est de savoir quel est le niveau de moral des élèves. Pour enseigner la morale, il va falloir partir sur des exemples concrets, des situations du quotidien ayant posé problèmes et l'analyser avec les élèves en proposant un débat autour de la situation. Réfléchir aux valeurs qui ont été bafouées, réfléchir au comportement à cet instant...(**doc 6**) et comprendre en quoi ce comportement n'est pas moral.

## Conclusion

La laïcité est une valeur fondamentale de la République et de son école. Il est indispensable que ce principe soit respecté et accepté de tous (personnels, élèves, parents...). Il faudra instaurer un dialogue, des réunions d'échange afin d'expliquer ce que ce principe implique, dans l'établissement, dans les enseignements... Afin d'assurer une bonne compréhension de la charte, celle-ci sera travailler pendant

les heures d'éducation civique au collège, en ECJS au lycée ou en heure de vie de classe. L'enseignement laïque de la morale prévu pour la rentrée 2015 pourra également servir pour travailler sur la notion de laïcité et ce qu'elle engendre.

## **Deuxième partie : Mise en œuvre de la charte de laïcité, réflexion et planification**

### **Introduction**

La charte de laïcité doit être connue de tous et affichée dans des endroits stratégiques, de passage, des lieux d'accueil, afin qu'elle soit visible de tous. Le fait qu'elle soit visible, ne veut pas dire qu'elle soit lue, et comprise par l'ensemble de la communauté éducative. Il est indispensable de se concerter sur sa mise en œuvre, comment la faire connaître, comment faire pour qu'elle soit intégrée et acceptée par les élèves ?

#### **I. Constats**

La laïcité est un concept flou pour beaucoup de jeunes, qui voient en elle une limite à leur liberté d'expression, un frein à l'expression de leur identité (personnelle, culturelle, religieuse ou politique). On observe une fissure entre les valeurs personnelles et citoyennes vers lesquelles l'Ecole doit les faire tendre. Les élèves et même parfois les familles, ne distinguent pas le privé du public. Les convictions religieuses (port du foulard, absentéisme régulier et remise en cause d'un enseignement dû aux fêtes religieuses...) ont fait irruption dans les établissements scolaires, provoquant des phénomènes d'incompréhension, de violences, de racisme, de xénophobie... Le manque de tolérance, de compréhension, de non respect d'autrui, ont incité le gouvernement à prendre des mesures.

La charte de laïcité rappelle l'importance de principe pour que chacun puisse étudier dans les meilleures conditions possible, à l'abri des violences, de tout prosélytisme ; développer une culture commune, être libre de s'exprimer, de faire ses propres choix.

#### **II. Les différentes étapes et objectifs de la mise œuvre de la charte de laïcité**

Les différentes étapes pour la mise en œuvre de la charte de laïcité sont :

L'affichage de la charte : il doit se faire dans les lieux stratégiques de l'établissement, comme des lieux de passage, des lieux d'accueils etc. L'affichage met en avant l'implication de la communauté scolaire à faire connaître et respecter le principe de laïcité. Il serait intéressant de faire participer les élèves élus pour donner un caractère solennel à cette action, et qu'elle est un impact sur la vie dans l'établissement.

La diffusion et l'appropriation : intégrée au règlement intérieur, distribuée lors de rencontres avec les parents (réunions de pré-rentrée réunions parents-professeurs, inscriptions), travaillée lors des séances d'éducation civique ou en heure de vie de classe, la charte de la laïcité doit être lue et commentée avec les élèves, de façon à pouvoir échanger, dialoguer sur ce concept.

Pendant les échanges, et afin que les élèves puissent se l'approprier, il est important d'avoir une feuille de route et de cibler quelques objectifs :

Expliquer le sens et les enjeux de la laïcité à l'école, enseigner et faire partager et respecter ces principes et valeurs, garantir les libertés individuelles et l'égal traitement de tous les élèves, permettre l'exercice de la citoyenneté et l'épanouissement personnel, avoir une culture commune et lutter contre le prosélytisme, rejeter toutes formes de violences et de discriminations, égalité, respect mutuel...

Il est essentiel de mettre en place une pédagogie de la laïcité.

### **III. Axes de travail (*planification*)**

Nous pouvons dégager quatre axes de travail afin de faire vivre la laïcité dans nos établissements scolaires :

- Définir les lieux d'affichage dès la rentrée
- Définir les problématiques de l'établissement pour savoir quels sujets traiter prioritairement : égalité fille/garçon, séparation privé/public (Religion/Ecole), le respect de la personne, la liberté de penser (lutte contre le prosélytisme)... Pour cela, il faut avoir une bonne connaissance de l'établissement et de son public ;
- Impliquer les élèves dans le cadre du CVL ou de la MDL pour faire vivre la laïcité, en proposant des activités ;
- Impliquer les familles dans le travail sur la laïcité lors de réunions annuelles, réunions de rentrée, lors des inscriptions, prévoir des cafés-débats ou dans le cadre de dispositifs comme la mallette des parents

### **Conclusion**

La laïcité, valeur fondamentale de la République et de son Ecole, doit être appliquée par l'ensemble de la communauté scolaire. Les familles doivent être conviées à participer à sa mise en œuvre dans les établissements, car elles ne comprennent pas toujours le concept de laïcité et sont réticentes, de par leurs propres convictions religieuses, à y répondre. Echanges, dialogues sont les seuls outils pour créer du lien avec les familles pour les amener à intégrer et accepter la laïcité à l'Ecole.